

20 juil 2016 -18:55

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2016](#)

Transfert à la Région flamande de membres du personnel de l'Office national de l'emploi

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel et du ministre de l'Emploi Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au transfert à la Région flamande de membres du personnel de l'Office national de l'emploi.

Les membres du personnel de l'Office national de l'emploi qui exercent la mission d'interruption de carrière sont transférés à la Région flamande à partir du 1er septembre 2016.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique